



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - installation electrique domestique	BILIBLE	<u>xistante</u>	
N° de rapport : 23/16.0428/05			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ autres :			
Demandeur: CeRTI Colored - SeRAING		*****************	
Personne sur place :code EAN de l'installation :	<u> </u>		
Adresse de la visite: Ren & BROW	x 63	7.40%	Le b
Adresse de la visite : Tous La	t: Na		7/
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278	•	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux :			6
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ornore de orred	its terminaux .	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	
Etat du matériel électrique installé			
Mesures de protection contre les contacts directs		T	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		7	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		+	*
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		a	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		Y	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		71,	X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	-	X	,
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :3ΜΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre . P. A me Sur A de	C	1	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Veir ANNEXE	Mark Side of		
ലെ വർക്കാരവ വേർത്തിലെ പ്രവേശങ്ങളെ വേരു വരുക്കുന്നു. വരുക്കുന്നു വരുക്കുന്നു	an of the second	USCO U DE DO BRIDA	SAS SERRES IN
*** 1805 to the second facility "a "fathering on a "T" to "father of the or "a common on a consequence of the common of the comm	9.7		5999 100 100 100 100
PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH	to the season of		
Conclusion:			25
			IP/
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans Soco
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémentai ature de l'acte d	re est à exécute le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 – V8
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complé rnentair	est à exécuter	par le 273(fr)/
om et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			0215
Domenico Marlella www.certigreen.be			- V8
////	villa	www.certia	reen be

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0366 23 / 669/28/05
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : PARTour
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Absence de plan alofique de l'installation
& 4 brence de sechion men de Tesse & Abserge
de baque de Talinera aux firs. ble
du coffret. & Precond Konne ment gere
Elumolia el a post fixe & sur de prise
de centrants mon punies of Grackes of Tor
il estrinte det de bronche, des offerest
de Clesse. I. www.certigreen.be Tel. 0471/580.708